

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 mars 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M <sup>me</sup> Chantal Ayotte,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M <sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M <sup>me</sup> Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M <sup>me</sup> Lyne Gaudreault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M. Michel Lanthier,	commissaire
M <sup>me</sup> Chantal Laurin,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Simon Bernier, M. Robert Danis, M<sup>me</sup> Céline Dunberry, M. Ian Vallée et M<sup>me</sup> Manon Villeneuve ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**PARTICIPATION À DISTANCE DE DEUX COMMISSAIRES À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (R-4987/SSGC)**

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement M<sup>me</sup> Chantal Laurin et M. André Lemay ont donné l'avis préalable requis;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'autoriser M<sup>me</sup> Chantal Laurin et M. André Lemay à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4988/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4989/SSGC)**

M. Christian F. Paradis, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4990/SSGC)**

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
  - 2.1 Participation à distance de deux commissaires à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Demande d'autorisation de contracter une dette à long terme, à la charge de la CSRDN, pour le projet d'investissement relatif à la mise aux normes, la rénovation et l'amélioration de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne;
9. Nomination d'une direction adjointe au centre de formation professionnelle Performance Plus;
10. Abolition du poste de régisseur au Service des ressources financières;
11. Demande d'autorisation (définitive) de financer à long terme, un projet éconergétique pour 21 bâtiments ainsi que son refinancement (Appel d'offres);
12. Demande d'autorisation (définitive) de financer à long terme, un projet éconergétique pour 21 bâtiments ainsi que son refinancement (Dépôt au MELS);
13. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017;
14. Calendriers scolaires 2015-2016;
15. Dépôt de la consultation du cadre organisationnel 2014-2015 des services de garde en milieu scolaire;
- PAUSE
16. Code d'éthique et de déontologie applicable aux gestionnaires et aux employés;
17. Nomination des délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
18. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
19. Questions diverses;
  - 19.1 Élections à distance;
  - 19.2 Accès des personnes à mobilité réduite à l'auditorium de l'École polyvalente Saint-Jérôme;
  - 19.3 Convention de gestion de l'école alternative de la Fourmière;
  - 19.4 Délégation de pouvoirs;
  - 19.5 « Participe pour voir »;
20. Information du comité de parents;
21. Information de la vice-présidence;
22. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
23. Information de la direction générale;
24. Tour de table - partage d'informations;
25. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

M. Claude Brunet - Programme d'éducation internationale (PÉI) - Accès au diplôme.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CONTRACTER UNE DETTE À LONG TERME, À LA CHARGE DE LA CSRDN, POUR LE PROJET D'INVESTISSEMENT RELATIF À LA MISE AUX NORMES, LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LAVIGNE (R-4991/SRM)**

ATTENDU la résolution R-4626/SRM « Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II soit, la mise aux normes de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne à Lachute » adoptée le 8 mai 2012;

ATTENDU la demande de subvention pour le projet « Mise aux normes, rénovation et amélioration de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne » à Lachute, acheminée le 17 mai 2012 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

ATTENDU l'entente de partenariat entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) et le monde municipal en ce qui a trait au partage des frais d'exploitation : 30 % sont assumés par la CSRDN, 30 % par la CSSWL et 40 % par le monde municipal;

ATTENDU la résolution d'appui et de participation financière de la MRC d'Argenteuil au projet « Mise aux normes et de rénovation de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne » à Lachute, s'engageant à assumer 20 % des coûts du projet soit 344 263,50 \$, somme représentant 50 % de la contribution municipale;

ATTENDU la résolution d'appui et de participation financière de la Ville de Lachute au projet « Mise aux normes, rénovation et amélioration de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne », s'engageant à assumer 20 % des coûts du projet soit 344 263,50 \$, somme représentant 50 % de la contribution municipale;

ATTENDU la résolution d'appui et de participation financière, de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au projet de mise aux normes et de rénovation de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne, s'engageant à assumer 30% des coûts du projet soit 516 395,25 \$;

ATTENDU l'annonce de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le 24 octobre 2013, autorisant la réalisation du projet et le versement d'une aide maximale équivalent à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 1 721 317,50 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière de 1 721 317,50 \$ sera octroyée par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique par des versements annuels sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il a été convenu, entre les parties, que la CSRDN assumera la totalité de l'emprunt et que la Ville de Lachute, la MRC d'Argenteuil, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Fonds de développement du sport et de l'activité physique rembourseront leur partie à la CSRDN;

ATTENDU QUE pour recevoir un accord de principes du MELS à procéder à la réalisation du projet, une demande de contracter une dette à long terme doit être déposée à la Direction générale du financement et de l'équipement du MELS;

ATTENDU la teneur du projet soit les éléments suivants :

- A- La portée du projet comporte les travaux suivants : la mise en conformité des installations existantes en regard aux différents réglementations, codes, lois, etc., ainsi que la réfection de son état actuel du point de vue rénovation en architecture, mécanique et électricité, filtration, etc., ainsi que d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'améliorer nos espaces de rangement et l'ajout d'un bureau pour un coordonnateur d'activités physiques et aquatiques.
- B- Le coût total prévu des travaux est de 3 442 635 \$, l'investissement du MELS est de 1 721 317,50 \$, celui de la Ville de Lachute de 344 263,50 \$, celui de la MRC d'Argenteuil de 344 263,50 \$, celui de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de 516 395,25 \$ et de 516 395,25 \$ pour la CSRDN.

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

D'autoriser la directrice générale à déposer au MELS une demande d'autorisation de financement à long terme pour le projet « Mise aux normes, rénovation et amélioration de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne » à Lachute, et ce, pour un montant approximatif de 3 442 635 \$, représentant le coût total prévu des travaux et lorsque le projet sera réalisé, de déposer au conseil le coût final des travaux afin que la commission scolaire puisse demander au MELS l'autorisation de contracter l'emprunt à long terme.

Adopté

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERFORMANCE PLUS (R-4992/SRH)**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Jacques Hébert;

CONSIDÉRANT les concours C-2013-491 et C-2013-491-1;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de nommer à titre de direction adjointe au centre de formation professionnelle Performance Plus, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 27 février 2014 à savoir, M. Yvan Guilbault.

Adopté

**ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES (R-4993/SRH)**

CONSIDÉRANT le fait que toute abolition de poste engendre un impact au niveau de la qualité des services qui sont rendus aux élèves;

CONSIDÉRANT la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;

CONSIDÉRANT le fait que la mesure relative à la limite d'embauche par la voie de l'attrition doit être appliquée aux postes visés par la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;

CONSIDÉRANT la promotion de M<sup>me</sup> Isabelle Bernier, régisseuse au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'ACSQ, section Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT le fait que l'abolition de ce poste est conforme à la résolution R-4279/DG adoptée par le conseil des commissaires dans le cadre de la Loi 100 et devance même ce plan. Rappelons que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord s'est engagée à abolir quatre postes de cadres parmi les postes ciblés par la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette d'ici la fin de l'année scolaire 2013-2014;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, d'autoriser l'abolition du poste de régisseur au Service des ressources financières.

Adopté

**DEMANDE D'AUTORISATION (DÉFINITIVE) DE FINANCER À LONG TERME, UN PROJET ÉCONERGÉTIQUE POUR 21 BÂTIMENTS AINSI QUE SON REFINANCEMENT (APPEL D'OFFRES) (R-4994/SRF)**

ATTENDU QUE la résolution R-2980/SRF du 26 février 2008 autorisait la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) à contracté un emprunt de 3 000 000 \$ auprès de la RBC;

ATTENDU QUE le prêt venait à échéance le 4 mars 2011;

ATTENDU QUE le prêt au montant de 2 251 806 \$ le 4 mars 2011 a été refinancé auprès de la RBC pour un terme de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la CSRDN désire réaliser un emprunt à long terme autofinancé, d'un montant maximal de 1 326 000 \$, auprès d'une institution financière, pour financer le solde d'un emprunt concernant le projet éconergétique pour 21 bâtiments;

ATTENDU QUE le directeur général du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M. Jean Bouchard, avait autorisé provisoirement, le 31 mai 2005, le financement dudit projet;

ATTENDU QUE nous devons demander au MELS une autorisation définitive du projet;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet emprunt, un appel d'offres sur invitation sera lancé, avec la collaboration du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, auprès d'institutions financières;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), l'emprunt doit être autorisé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, la nature, les conditions et les modalités de cet emprunt devront être autorisées par le ministre des Finances et de l'Économie;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer au MELS une demande d'autorisation de financement à long terme du projet éconergétique;

QU'aux fins du refinancement de l'emprunt contracté pour le projet éconergétique pour 21 bâtiments, la CSRDN soit autorisée à réaliser un emprunt à long terme autofinancé d'un montant maximal de 1 326 000 \$, auprès d'une institution financière;

QU'aux fins de cet emprunt, un appel d'offres sur invitation soit réalisé en collaboration avec le ministère des Finances et de l'Économie du Québec;

QU'à la suite de cet appel d'offres, le résultat des soumissions soit présenté au conseil des commissaires afin que le prêteur ainsi que les conditions et les modalités de l'emprunt soient dûment approuvés.

Adopté

**DEMANDE D'AUTORISATION (DÉFINITIVE) DE FINANCER À LONG TERME, UN PROJET ÉCONERGETIQUE POUR 21 BÂTIMENTS AINSI QUE SON REFINANCEMENT (DÉPÔT AU MELS) (R-4995/SRF)**

ATTENDU QUE la résolution R-2980/SRF du 26 février 2008 autorisait la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a contracté un emprunt de 3 000 000 \$ auprès de la RBC;

ATTENDU QUE le prêt venait à échéance le 4 mars 2011;

ATTENDU QUE le prêt au montant de 2 251 806 \$ le 4 mars 2011 a été refinancé auprès de la RBC pour un terme de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le prêt doit être refinancé au montant de 1 326 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur général du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M. Jean Bouchard, avait autorisé provisoirement le 31 mai 2005 le financement dudit projet;

ATTENDU QUE nous devons demander au MELS une autorisation définitive du projet;

ATTENDU QUE nous avons demandé des taux pour les termes d'un (1), trois (3) et quatre (4) ans amortissables respectivement pour des termes de trois (3), trois (3) et quatre (4) ans;

ATTENDU les réponses que nous avons obtenues :

Terme	Amortissement	RBC	Banque Nationale	Caisse Desjardins
1 an	3 ans	2,25	2,46	1,79
3 ans	3 ans	2,33	2,81	1,99
4 ans	4 ans	2,63	3,08	2,17

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord désire emprunter pour un terme de trois (3) ans afin de rembourser l'emprunt à la fin du terme;

ATTENDU QUE l'emprunt soit effectué le plus tôt possible et remboursable selon les modalités suivantes :

- Versements mensuels mixtes;
- terme de trois (3) ans;
- amortissement trois (3) ans.

ATTENDU QUE la commission scolaire doit ouvrir un compte à la Caisse Desjardins et compléter le document « Résolution et attestation concernant l'administration d'une commission scolaire »;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lyne Gaudreault, commissaire, d'autoriser la directrice générale à déposer au MELS une demande d'autorisation de financement à long terme du projet éconergétique ainsi que de signer avec le président tous les documents nécessaires à l'emprunt auprès de la Caisse Desjardins.

Adopté

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2014-2017 (R-4996/SOST)**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que ce plan a été soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les informations incluses dans le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 permettent de délivrer un acte d'établissement à chacune des écoles et des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord soit adopté, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2013-2014-20*;

QU'un acte d'établissement soit délivré à chaque école et chaque centre de formation professionnelle ou de formation générale des adultes en conformité avec le contenu de ce plan;

QUE le président du conseil des commissaires et le secrétaire général soient mandatés et autorisés à signer chacun des actes d'établissement au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 (R-4997/SOST)**

CONSIDÉRANT QUE les calendriers scolaires 2015-2016 en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) ont fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire 2014-2015 du centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR) a fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des écoles et des centres;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'adopter les calendriers scolaires le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2013-2014-21*.

Adopté

**DÉPÔT DE LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL 2014-2015 DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE (R-4998/SRÉ)**

CONSIDÉRANT qu'une révision annuelle du cadre organisationnel doit être effectuée afin de mettre à jour les constats effectués au cours de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé pertinent et nécessaire de soumettre ce projet pour consultation auprès des établissements;

Il est PROPOSÉ par M. Yves Charette, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation auprès des établissements le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2013-2014-22*.

Adopté

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES ET AUX EMPLOYÉS (R-4999/DG)**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux gestionnaires et aux employés afin de se conformer aux exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé pertinent et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation auprès des associations, des différents syndicats et au comité consultatif de gestion;

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux gestionnaires et aux employés le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2013-2014-23*.

Adopté

**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5000/SSGC)**

Il est PROPOSÉ par M. Alain Leroux, commissaire-parent, que :

1. M. Yves Charette
2. M<sup>me</sup> Lison Girard
3. M. Michel Lanthier
4. M<sup>me</sup> Lucette Lauzon-Pitre
5. M<sup>me</sup> Mélanie Pagé
6. M. Rémy Tillard
7. M<sup>me</sup> Manon Villeneuve

soient délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et que M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault et M. Martin Reid soient désignés pour agir comme substituts, le cas échéant.

Adopté

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Élections à distance. Ce point est apporté par M. Rémy Tillard.
- Accès des personnes à mobilité réduite à l'auditorium de l'École polyvalente Saint-Jérôme. Ce point est apporté par M. Rémy Tillard.
- Convention de gestion de l'école alternative de la Fourmière. Ce point est apporté par M. Rémy Tillard.
- Délégation de pouvoirs. Ce point est apporté par M. Rémy Tillard.
- « Participe pour voir ». Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Lyne Gaudreault.

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER**

**INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5001/SSGC)**

M. Alain Leroux, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 05.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire